Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022 09 20 02

ID: 073-247300528-20220920-2022_09_20_02-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 35 Quorum: 18

Présents: 26

Ayant donné un Pouvoir: 04

Absents: 05

Ne prenant pas part au vote: 0

Votants: 30

Résultat du vote:

Abstention: 0

Suffrages exprimés: 30

Pour: 30 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation:

13/09/2022

26 présents: Avressieux: REGALLET Paul, WALLE Olivier. Belmont-Tramonet: VERGUET Nicolas. Champagneux: SAUNIER Elise, CAGNIN Georges. Domessin: ANDRE Valérie, MADELON Caroline, LESAGE Claude. La Bridoire: JOURDAN Véronique, BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin: FERRARI Myriam, BERTHOLLIER Christian. Rochefort: ARGOUD Yves. Saint Béron: VERRIER Muriel, BILLON Pierre, LARDE Alain. Saint Genix les Villages: BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. Sainte Marie d'Alvey: PERSON Philippe. Verel-de-Montbel: CEVOZ-MAMI Christian.

<u>04 Pouvoirs</u>: Domessin: PICHE Barthélémy à ANDRE Valérie. Pont de Beauvoisin: YACONO Céline à FERRARI Myriam, LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. Saint Béron: PERROT Alain à LARDE Alain.

<u>05 Absents</u>: Belmont-Tramonet: BOURBON Marie-Christine. Domessin: HERRAULT Françoise. Pont de Beauvoisin: LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. St Genix les Villages: CORMIER Philippe.

OBJET: VENTE D'UNE PROPRIETE PREEMPTEE;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvés par arrêté préfectoral du 15 décembre 2017,

Vu la délibération n°2021_05_25_11 en date du 25 mai 2021 portant vente d'une propriété agricole sur la commune de Belmont-Tramonet – Droit de préemption de la CC Val Guiers

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 06 septembre 2022.

MONSIEUR LE 1^{ER} PRESIDENT,

EXPOSE que conseil communautaire Val Guiers, soucieux de préserver la surface agricole utile de son territoire, a préempté un ténement foncier agricole d'environ trois hectares comprenant un logement et ses dépendances, et des terrains agricoles dédiés au pâturage et à la fauche.

La communauté de communes n'ayant pas vocation à conserver le logement et ses dépendances, il a été mis en vente au prix de 260 000,00€.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID: 073-247300528-20220920-2022_09_20_02-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ APPROUVE la vente du logement et des dépendances au prix de 260 000,00€ à Madame BERGE Adeline :

> DIT que les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur ;

> AUTORISE le Président à signer les actes à venir pour procéder à la vente de la propriété.

Le Président,

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- **-Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/10/2022,

LE PRESIDENT, Paul REGALLET

